

**Motion du 18 janvier 2017 de Mmes et MM. Alfonso Gomez, Marie-Pierre Theubet, Laurence Corpataux, Sandrine Burger, Uzma Khamis Vannini, Jean Rossiaud, Simon Gaberell et Joris Vaucher: «Rendons la rue aux enfants».**

(ainsi acceptée et amendée par le Conseil municipal  
lors de la séance du 7 octobre 2020, dans le rapport M-1269 A/B)

*MOTION*

Considérant:

- les conclusions de l'étude menée par Pro Juventute en 2016 concernant les espaces de liberté et les comportements de jeu des enfants dans les villes;
- que l'étude démontre que les enfants bougeaient dehors entre trois et quatre heures dans les années 1970, contre quarante-sept minutes aujourd'hui;
- qu'un enfant sur sept, soit 15%, ne joue jamais dehors dans notre pays;
- que la sédentarité est une cause majeure de l'obésité et des problèmes d'attention chez les enfants;
- que les causes de cette sédentarité sont liées en partie à un aménagement des villes prioritairement destiné à la circulation motorisée individuelle;
- le rapport du Conseil administratif sur les droits de l'enfant dans la ville (chapitre 9, sur les loisirs et le jeu);
- qu'une des idées émises lors de l'appel à idée «Mon idée pour Genève», effectué auprès des enfants des écoles des Eaux-Vives, fut de «fermer certaines routes le dimanche pour jouer» (page 51 du rapport);
- l'importance pour les enfants de pouvoir développer des expériences sensibles dans les rues de leur ville et des attachements privilégiés à leur quartier;
- que de nombreuses expériences se développent dans les villes en Europe pour rendre la ville aux enfants;
- que des associations comme Rue de l'avenir, Cafézoïde, Rue aux enfants, Vivacité et Bambini proposent des expériences concrètes pour favoriser la création d'espaces propices aux enfants dans les villes;
- le succès populaire des zones sans voitures lors de la Journée sans voiture du 25 septembre 2016;
- le succès populaire des manifestations La ville est à vous;
- qu'en rendant des rues aux enfants on privilégie la qualité de vie pour toutes et tous et que l'on favorise des rencontres intergénérationnelles,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de rendre une rue ou des rues aux enfants dans chaque quartier;
- de développer une signalétique «Rue réservée aux jeux» dans les rues libérées du trafic;
- d'associer les associations concernées par le développement de cette mesure (maisons de quartier, unités d'action communautaire, conseils d'écoles, clubs d'aînés, associations de quartier, etc.) afin de favoriser des activités partagées dans les rues libérées du trafic.